

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET		Madame Monique BAYARD

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET- GODARD
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

**Politiques contractuelles - Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) - Subvention 2022 pour le financement d'un 6ème poste de travailleur social pour l'action ACOR Grand Dijon**

Depuis de nombreuses années, l'association Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) porte, sur Dijon d'abord, sur plusieurs communes de la Métropole désormais, l'action ACOR Grand Dijon, service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situations complexes, outil de remédiation sociale permettant le retour des bénéficiaires à leur service social ou une réorientation vers un service spécialisé.

Dans le cadre de la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Dijon Métropole a conventionné en 2020 et 2021 avec l'État, autour d'un certain nombre d'objectifs concourant à cette ambition.

Ainsi, trois axes principaux ont été investis :

- 1 Actions destinées aux jeunes ;
- 2 Actions concernant le logement ;
- 3 Actions visant à renforcer la réponse au public en matière d'accès aux droits et à travers l'évolution des postures professionnelles.

Pour ces trois axes, des engagements ont été élaborés, chaque année, conjointement avec l'État.

A travers la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté du 8 novembre 2021, l'État s'est engagé à apporter son soutien financier à Dijon Métropole, à hauteur de 356 000 €, pour la réalisation d'actions à décliner à partir de 13 engagements conjoints.

Dans ce cadre, Dijon Métropole et l'État ont décidé, au titre du volet logement, de poursuivre le financement prévu en 2020 d'un 6ème poste de travailleur social, porté par la SDAT, avec les objectifs suivants :

- résorber la liste d'attente du dispositif ACOR Grand Dijon ;
- réduire sensiblement le ratio : nombre de personnes accompagnées/travailleur social, pour optimiser les prises en charges ;
- évaluer l'opportunité de pérenniser ce poste supplémentaire.

Au vu des résultats encourageants (fin de la liste d'attente permettant une prise en charge sans délai) et compte tenu du cadre intercommunal de ce projet, Dijon Métropole propose de verser à la SDAT, pour l'année 2022, une subvention de 69 240 € pour la mise en place d'un 6ème poste de travailleur social dans le cadre du dispositif ACOR Grand Dijon. Ce soutien financier correspond à l'engagement pris dans les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020 et 2021.

**LE BUREAU,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2022 de 69 240 € à la SDAT pour le financement d'un 6ème poste de travailleur social ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN    POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)